

Le 19 août 1994

Excellence:

J'ai l'honneur de me référer aux discussions qui ont eu lieu récemment entre les représentants du gouvernement des États-Unis d'Amérique et du gouvernement du Canada (ci-après dénommés les Parties) concernant l'établissement de certains engagements mutuels en matière de défense. Ces discussions reflètent le désir qu'ont les deux Parties, dans l'exécution des responsabilités nationales et mutuelles qui leur incombent dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour la défense et la sécurité des États-Unis et du Canada, de faciliter le processus de coopération en matière de défense et de faire en sorte que leurs intérêts respectifs soient équitablement protégés en droit international.

Son Excellence

Raymond Chrétien

Ambassadeur du Canada